

d'abandon, qu'ils croupissaient au milieu d'une malpropreté et d'une misère révoltantes, contrastant honteusement avec les conditions de leur situation sociale.

Ainsi abandonnés à la sollicitude problématique de leur entourage, les aliénés ne sont pas seulement exposés à subir des traitements indignes qu'il est difficile de contrôler, ils deviennent, en outre, une proie facile à exploiter pour l'avidité si commune dans l'espèce humaine.

Il faut reconnaître que, dans beaucoup de cas, la tentation est grande d'abuser de la faiblesse intellectuelle de ces malades. Les occasions se présentent entourées de tant de facilités et tant de considérations supérieures, tant d'excuses s'élèvent pour dissimuler et pallier la culpabilité que bien des gens, même relativement honnêtes, se laissent entraîner par la cupidité naturelle à l'homme. On prétexte qu'il est juste d'accorder une rémunération aux soins que l'on prodigue, aux peines et aux embarras qu'ils procurent. « Après tout, le malade n'a pas d'héritiers directs, ou s'il en existe, ils sont à l'abri du besoin; on ne porte préjudice à personne, etc., etc. » Tous ces motifs sont invoqués pour égarer la conscience, ce à quoi ils réussissent aisément, et pour colorer d'une apparence de raison des actes dont on répudie l'indignité. Il n'est sorte de sophismes que l'on ne mette en avant dans le but d'imposer silence à la voix du devoir : on se crée de cette façon, à son propre usage, une morale d'occasion, pleine de condescendance pour ses appétits spoliateurs et de rigorisme pour les fautes d'autrui. Ce reste de pudeur est souvent même écarté et l'on voit les derniers scrupules céder la place à un égoïsme éhonté. Les exemples abondent et l'on ne saurait entrevoir la limite à laquelle peut s'arrêter la cupidité.

L'internement des aliénés présente quelques garanties